

**SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES
DOUANES – CGT**

Montreuil, le 23/10/18

La Secrétaire Générale du SNAD CGT

à

Monsieur le Directeur général,

Objet : stage d'intervention SNDJ

Monsieur le Directeur général,

Des agents du SNDJ interviennent, en qualité de formateurs à l'école nationale des douanes de La Rochelle et ses alentours, à la formation du stage d'intervention SNDJ qui dure trois semaines.

Pour information, ce stage consiste à former les nouvelles recrues aux techniques de surveillance, de filature, d'interpellation et de perquisitions. C'est l'ensemble des agents encadrant ce stage qui conçoivent les exercices, (Bordeaux, Nantes, la Rochelle etc...) et qui ensuite, forment les stagiaires aux niveaux théorique et pratique sur le terrain et réalisent les debriefings à son issue. Leur rôle étant de former et d'encadrer les collègues.

Au total, sur les trois semaines, il y a deux équipes de trois, soit six ODJ, plus deux moniteurs TPCI pour la sécurisation des interpellations, plus les « lièvres » qui eux sont présents sur une période plus courte et qui agissent sur un seul scénario, mais apportent eux aussi leur savoir faire en matière de filature et contribuent à l'acquisition de bases fondamentales pour le métier d'ODJ.

Depuis deux ans maintenant, ils ne sont plus payés. Ils relèvent pourtant du décret n°2010-235 du 05/03/10 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement.

Le commandement a adressé plusieurs courriels à la DI d'Ile de France, restés sans réponse à ce jour.

Je sollicite donc votre bienveillance pour intervenir dans les meilleurs délais auprès des services ad hoc afin que les agents concernés perçoivent la juste rémunération de leur engagement en qualité de formateurs.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations respectueuses.

La Secrétaire Générale du SNAD CGT
Manuela DONÀ